

Rue de Saint-Jean 98
Case postale - 1211 Genève 3
T : 058 715 32 99
info@gemonline.ch
www.gemonline.ch

Genève, 5 juin 2025

Lettre de la session d'été 2025

Mesdames et Messieurs du Conseil national et du Conseil des États,

Nous sommes très heureux de nous adresser à vous dans la lettre de session d'été du Groupement des Entreprises Multinationales (GEM). Le Groupement représente 105 multinationales suisses et étrangères implantées dans la région lémanique, employant environ 38'000 personnes. Nous œuvrons activement pour des conditions-cadres qui assurent l'attractivité et la compétitivité de la Suisse.

Nous nous engageons au quotidien pour que les entreprises suisses et internationales bénéficient de bonnes conditions-cadres sur le territoire de l'Arc lémanique, au nom d'une économie ouverte et prospère, qui cultive l'innovation et l'internationalité. Ces conditions-cadres doivent s'appliquer aux entreprises de toutes tailles et doivent tenir compte des défis actuels en matière de durabilité, de transparence et de responsabilité

Dans le contexte géopolitique et géoéconomique actuel, préserver – voire renforcer – cette compétitivité constitue un défi majeur. À cet égard, les dossiers que vous serez amenés à traiter dans les mois à venir, notamment les **Bilatérales III et l'initiative UDC pour une Suisse à 10 millions**, revêtent une importance cruciale pour notre économie. La perte d'un accès privilégié au marché intérieur de l'UE compromettrait gravement la prospérité et la compétitivité de la Suisse sur la scène internationale. **Dans un contexte d'incertitude croissante, il est donc essentiel de sécuriser nos relations avec notre principal partenaire économique et de soutenir sans réserve les accords bilatéraux III.**

Nous vous invitons à lire ci-dessous nos positions sur les sujets d'actualité et les affaires de la politique fédérale.

Aves nos meilleures salutations,



François Rohrbach
Président



Larissa Robinson
Secrétaire générale

Conseil des Etats

Mardi 17 juin

24.082 OCF. Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir). Initiative populaire 24.082 OCF.

L'initiative populaire des Jeunes socialistes vise à introduire un impôt fédéral de 50 % sur les successions et donations dépassant 50 millions de francs, afin de financer la lutte contre la crise climatique « de manière socialement équitable ». Si l'objectif de lutter contre le changement climatique est légitime et largement partagé, le lien établi par cette initiative entre la taxation des successions et le financement climatique soulève plusieurs problèmes majeurs.

Premièrement cette mesure pourrait inciter des personnes aisées à quitter la Suisse. Or, ces contribuables contribuent de manière significative au financement des politiques publiques, y compris climatiques, grâce à la progressivité de notre système fiscal. Leur départ entraînerait une perte substantielle de recettes fiscales.

Deuxièmement, l'impôt proposé pourrait compromettre la pérennité des entreprises familiales, certains héritiers ne disposant pas des liquidités nécessaires pour s'en acquitter. Le capital étant souvent investi dans l'outil de production, cela pourrait forcer ces entrepreneurs à vendre leur entreprise.

Troisièmement l'application rétroactive des dispositions d'exécution crée une insécurité juridique importante, nuisant à la prévisibilité du droit fiscal suisse, qui constitue un pilier de l'attractivité économique de la Suisse.

Quatrièmement l'initiative remet en cause plusieurs principes fondamentaux, tels que la liberté d'établissement, la liberté économique, l'universalité de l'impôt, et empiète sur la souveraineté fiscale des cantons.

En résumé, bien que l'intention climatique et sociale soit louable, les moyens choisis par les initiant pour atteindre cet objectif sont inappropriés et pourraient avoir des conséquences économiques délétères pour la Suisse en menaçant son attractivité.